

**Rapport d'évènements préliminaire.**  
**Collision entre un véhicule et monsieur Pierre Michaud**  
**a St-Agathe le 02 février 2023 a +- 20:15h**  
**Destinataire : Sûreté du Québec Montréal**

## **PARTIE-1**

### **L'impact et les actions qui ont eu lieu.**

Le 02 février 2023 au alentour de 20:15h monsieur Pierre Michaud a été percuté par un véhicule (auto) sur la rue principale de St-Agathe. Monsieur marchait dans la rue mais jusque à coté du trottoir car celui-ci était enneigé et non dégagé au moment des évènements. Monsieur venait juste de quitter le Tim-Horton sur la rue principale et se dirigeait vers le MAXI pour acheter de la nourriture. Un véhicule est arrivé par l'arrière et a percuter violemment le vélo et le matériel de monsieur. Suite à l'impact monsieur a été renversé sur le dos. Le sac a dos que portait monsieur Michaud a amorti la chute et seule une petite douleur sans gravité a été constaté au niveau du bas du dos. Très rapidement monsieur a dégagé la rue et s'est dirigé vers le restaurant MIKES localisé a plus ou moins 25 mètres de l'impact. L'auto ne s'est pas immobilisé et le conducteur a continué sa route.

Les conditions météo au moment des évènements étaient de la neige avec poudrerie. En se relevant monsieur a constaté la présence d'objets autour de lui provenant possiblement du véhicule impliqué. Deux pièces semblant provenir d'un pare-chocs ont été ramassé par monsieur et transporté avec son matériel au restaurant MIKES. Les pièces de plastiques ramassé sont grises et une d'entre elle portait un numéro qui ressemble au numéro de pièce de véhicule usagé ..scrap.., le numéro inscrit est R29. Par la suite monsieur est entré dans le restaurant et a demandé d'appeler la police. Il était environ 20:30h au moment de la demande. Sans certitude a 100 % en marchant vers le restaurant monsieur a vu un véhicule s'immobiliser au feux de circulation et crois qu'il pourrait s'agit du véhicule qui l'a percuté. Les feux arrières rouges sont du type sur le long et occupe une bonne partie de la largeur de l'auto arrière. Le véhicule est ensuite repartit en direction de Val-David sur la rue principale de St-Agathe. **Selon monsieur il s'agit d'une tentative de meurtre.** Toute la partie arrière du vélo est croche avec ..l'éventrement.. d'une des sacoches arrière.

**CT0108022023** Le texte ..le numéro inscrit est R29.. est remplacé par ..le numéro inscrit est 29R...

## **AT0113022023**

La poudrerie en soirée était intermittente. Monsieur est resté quelques secondes au sol, le temps d'une analyse mentale rapide de lésions possibles. Au moment de se relever les conditions de visibilité étaient excellente toutefois monsieur ne peut se prononcer sur les conditions précises au moment de l'impact.

FIN DE CETTE PARTIE

## **Partie-2**

### **Arrivée des secours.**

Suite au coup de téléphone (a ma demande, police) de l'employé du restaurant MIKE, une ambulance est arrivé sur les lieux environ 30 minutes plus tard. J'ai expliqué que seule une petite douleur au bas du dos est présente et qu'aucune hospitalisation n'est requise. Peu de temps après un véhicule de police est arrivé. J'ai expliqué aux policiers (2) ce qui est arrivé en mentionnant clairement les endroits de références nécessaire au rapport de police. J'ai aussi remis les deux pièces grises trouvé sur les lieux de la collision en mentionnant de faire attention. Simplement s'assurer qu'il s'agit des pièces du véhicule fautif bien que toutes les évidences pointes vers cette auto. Le lieu de l'impact était a environ 25 mètres de l'auto de police et une retenue difficilement explicable des policiers s'est manifesté au moment ou j'ai voulu leur monter précisément le lieu de l'impact ? Ces mêmes policiers semblaient selon ma perception essayer de trouver une excuse au conducteur du véhicule fautif en mentionnant que je n'avais pas de lumière après mon vélo ? (**J'étais à pied !**). Un rapport écrit de police a été fait dans le véhicule et aucune copie de ce document ne pouvait m'être remis a cet endroit ? Faute d'éclairage adéquat j'ai signé le document. Une photocopie du rapport a été fait au poste de police non loin de l'endroit ou nous étions.

**(suite à la page suivante)**

Après résistance ceux-ci ont accepté de transporter mes bagages non loin de l'endroit où j'ai prévu établir un campement pour la nuit. Par la suite en laissant mes bagages sur place je suis retourné chercher mon vélo à pied en gardant sur moi mon ordinateur et mon livre de note L37. Au retour (2) éléments manquants (protection de plancher de tente et câble d'acier localisé sous mon sac bleu à cause du vent ?

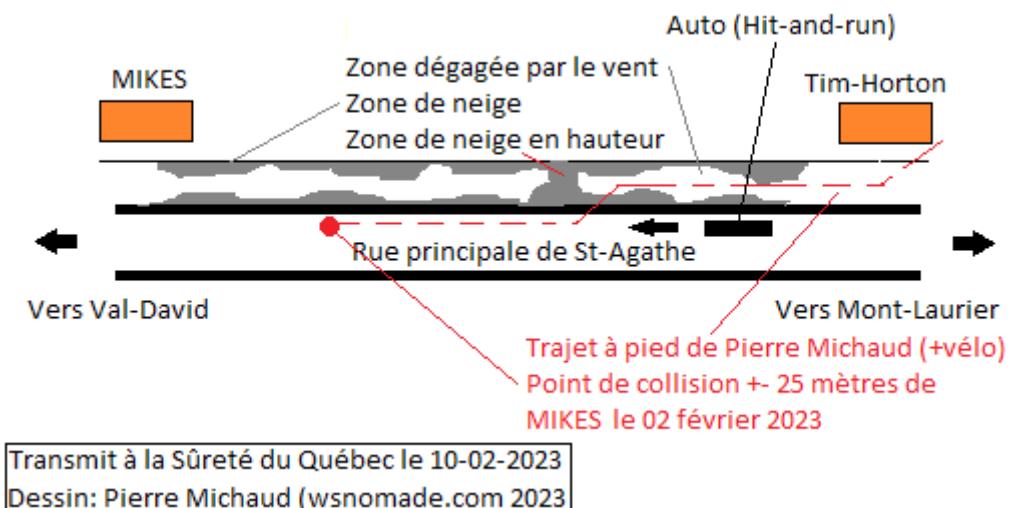
**AT0213022023**

Sans préjudices, j'ai sorti les bagages de l'auto de police et le véhicule a continué son chemin sur le chemin ..Legault.. (Nom de la rue le 10 février 2023 vérifié par moi). Par la suite, je suis allé demandé à une personne avec résidence privée de pouvoir laisser mes bagages sur son terrain le temps que j'aille chercher mon vélo à pied. La personne a accepté. Au retour il y avait deux pièces d'équipements manquantes ? Par mesure de sécurité mes documents et sac de portable sont restés avec moi durant le transport de mon vélo. Je crois aussi que le réchaud a été manipulé. Pour la première fois depuis son installation (plusieurs mois) une pièce vissée sous le brûleur était absente ? Il s'agit du même genre de pièce volé suite à l'agression que j'ai subie à St-Faustin (gare de vélo). Des écrits existent sur ce sujet (voir wsnomade.com). Curieux ?

FIN DE CETTE PARTIE

### Partie-3

Croquis du trajet de Pierre Michaud en quittant le Tim-Horton le 02 février 2023 vers 20:10h

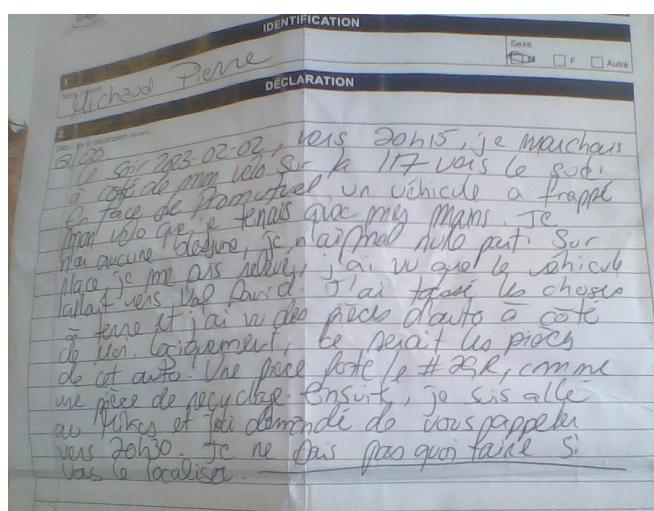


### Partie 4

**AT0313022023**

Le rapport de police fait en date du 02 février 2023 comporte des faussetés et est selon notre perception incomplet. Un exemple : **Ne pas savoir quoi faire et prendre une décision en différée sont deux choses complètement différentes**. Ce rapport est d'une longueur inférieure à une demie page et la réticence des policiers à approfondir sérieusement la situation laisse aucun doute sur la compétence de ces personnes. **Justification de commentaires** : des personnes peuvent aller en prison avec ces écrits !

#### Partie du rapport de police



FIN DE CETTE PARTIE

**Partie 5**

Les photos. Elles vous seront transmises sous forme de document PDF séparé. Ce document aura pour nom : .. RESTC01032023-photos.. Les permissions et porté sont évidemment les mêmes que ce document.

FIN DE CETTE PARTIE

**Note et porté du document :**

Prendre note qu'il s'agit d'un document de niveau criminel. Nous vous accordons des droits d'utilisations a des fins de vérifications et ou arrestation(s) possibles. De plus nous vous avisons que monsieur Pierre Michaud poursuit les contrevenants (le ou la conducteur, conductrice du véhicule et la ville de St-Agathe).

FIN DE LA NOTE ET FIN DE DOCUMENT



PAR NUMÉRISATION

Pierre Michaud, PMI  
Ce 14 février 2023



RESTC01032023-REV-2



Le 14 février 2023, +- 15:30h